

## ALIOS®

AMM n°9400008

**Protection fongicide des semences de  
maïs contre le charbon des inflorescences  
(Sphacelotheca reiliana)**



### FICHE D'IDENTITÉ

|                                        |                                                         |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Composition                            | triticonazole 300g/L                                    |
| Formulation                            | suspension concentrée pour traitement des semences (FS) |
| Température de<br>stockage recommandée | -10°C à 40°C                                            |
| Densité                                | 1.09                                                    |
| pH                                     | env. 6 - 8 (20 °C)                                      |
| Délai avant rentrée                    | Non pertinent                                           |
| Code UFI                               | 7MJ5-8488-Q00T-WVN9                                     |
| Classement                             | Attention                                               |

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H361f : Susceptible de nuire à la fertilité

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes [ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connu] à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée [indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger].

EUH208 : Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH09



SGH08

## DESCRIPTION DU PRODUIT

***Alios est une spécialité à base de triticonazole homologuée sur maïs en traitement de semences contre le charbon des inflorescences à la dose de 0,037 L/unité de 50 000 grains.***

## USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

| Culture | Cible                      | Dose                            | Nombre maximum d'application | DAR                               |
|---------|----------------------------|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Maïs    | Charbon des inflorescences | 0,037 L/unité (50 000 graines*) | 1                            | Défini par le stade d'application |

\* sur la base de d'une densité de semis maximale de 2,2 unités / ha soit 11 000 graines / ha.

## CONDITION D'EMPLOI

Alios s'utilise à la dose de 0,037 L/unité de 50 000 graines (sur la base d'une densité de semis maximale de 2,2 unités / ha soit 110 000 graines / ha).

0,336 L/q d'Alios sont appliqués sur une semence d'un PMG de 220 g. Cette dose apporte 100 G/q de triticonazole. 1 application maximum par an.

L'efficacité d'Alios peut être diminuée en sols riches en matière organique (> 4 - 4,5%) ou en situation de déficit hydrique dans le mois qui suit le semis.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

| Caractéristiques des EPI<br>(Recommandations BASF)                                                                                              |                                                                                    | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES<br>DE : |                           |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
|                                                                                                                                                 |                                                                                    | Traitement des semences                                |                           |                           |
|                                                                                                                                                 |                                                                                    | Mélange /<br>chargement /<br>calibrage                 | Ensachage                 | Nettoyage                 |
| Gants en nitrile<br>NF EN ISO 374-1/<br>A1<br>réutilisables NF<br>EN 16523-1+A1<br>(type A)                                                     |   | ✓<br>Réutilisables                                     | ✓<br>Réutilisables        | ✓<br>Réutilisables        |
| EPI<br>vestimentaire<br>conforme à la<br>norme NF EN ISO<br>27065/A1                                                                            |   | ✓                                                      | ✓                         | ✓                         |
| EPI partiel<br>blouse ou<br>tablier à<br>manches longues<br>catégorie III<br>type PB3 certifié<br>EN 14605 + A1                                 |   | ✓                                                      |                           |                           |
| Lunettes ou<br>Ecran Facial<br>certifiés<br>EN 166:2002<br>(CE, sigle3)                                                                         |   | ✓                                                      | ✓                         | ✓                         |
| Protection<br>Respiratoire<br>demi-masque<br>ou masque (EN<br>140:1998) équipé<br>d'un filtre P3<br>(EN 143:2006)<br>ou A2P3 (EN<br>14387:2008) |   |                                                        | ✓<br>Niveau<br>P2 minimum | ✓<br>Niveau<br>P2 minimum |
| Bottes<br>certifiées EN 13<br>832-2:2006                                                                                                        |  | ✓                                                      | ✓                         | ✓                         |

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

### triticonazole

Il agit par inhibition de la biosynthèse de l'ergostérol et perturbe ainsi le fonctionnement et la formation des membranes cellulaires du parasite. Il est systémique. Il appartient au groupe 3 (C14-demethylase in sterol biosynthesis) de la classification FRAC.

## CONDITION D'APPLICATION

- Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale.
- Délai d'emploi avant récolte : défini par le stade d'application (traitement de semence).
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, incorporer les semences dans le sol ; s'assurer que les semences sont également incorporées en bout de sillons.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toute semence accidentellement répandue.

## COMPATIBILITÉ

---

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Alios n'agit pas contre les pythium. Utiliser Alios en association avec une spécialité de désinfection dotée d'une activité contre les pythium, après s'être assuré que le mélange est autorisé.

Utiliser Alios avec un pelliculant pour renforcer l'adhésivité des produits sur la semence.

## RÉSISTANCE

---

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

---

Alios s'utilise en pompage direct :

- pour une application, à l'état pur, sur les semences en mouvement ou
- pour la préparation d'une bouillie avec une spécialité de complément.

Sa densité moyenne est de 1,09.

- Introduire dans la cuve de préparation 90 % du volume d'eau nécessaire.
- Maintenir l'eau sous agitation lente (40 à 70 t/min) et ajouter la quantité d'Alios nécessaire.
- Rincer les emballages vides avec le volume d'eau manquant et compléter la bouillie.
- Après 10 minutes d'agitation, votre bouillie est prête à l'utilisation.
- Contrôler le débit de semences et de bouillie de votre machine de traitement.
- Aérer les locaux de préparation de bouillie de traitement de semences.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

---

A la fin de la période d'application, l'intégralité du matériel en contact doit être rincée à l'eau claire. L'élimination de tous les effluents doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

# Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytostimdata.com](http://www.phytostimdata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Pour tous renseignements complémentaires :

**0 800 100 299**

Service & appel  
gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

### PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

|                           | H341, H351, H371 | H373 | H361d, H361fd, H361f, H362 |
|---------------------------|------------------|------|----------------------------|
| H341, H351, H371          |                  |      |                            |
| H373                      |                  |      |                            |
| H361d, 361fd, H361f, H362 |                  |      |                            |

**Sont toujours interdits :**

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

## PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPI) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

### Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059-Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

**LES BONNES GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI